



BULLETIN MUNICIPAL de GEVIGNEY-MERCEY

2019

www.gevigney-mercey.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons comme chaque année, le bulletin municipal annuel.

L'année 2018 aura permis de finaliser plusieurs études ainsi que les travaux aux abords de la mairie qui s'achèveront début 2019 en même temps que la création de 2 logements.

L'étude d'assainissement est désormais terminée, afin de recueillir vos observations, une enquête publique sur le plan de zonage aura lieu du **Mardi 8 Janvier 2019 à 16h00** jusqu'au **Samedi 9 Février à 12h00** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des compléments d'actualités sont disponibles toute l'année sur notre site internet ou sur notre page Facebook www.facebook.com/GevigneyMercey.

Bonne lecture.

Bonne et heureuse année à tous.

Le Conseil Municipal,
Le Maire

Réalisation 2018

Optimisation de l'éclairage public (2ème tranche) :



Notre commune s'est portée candidate pour la 2^{ème} fois dans l'appel à projet du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département (SIED 70).

Nous avons obtenu une subvention de **73 %** pour diminuer **par 3** la puissance des luminaires existants.

Pour cela, la totalité du village a été équipée de luminaire à Leds d'une puissance de **30 W** ou **40 W** suivant la hauteur d'éclairage.

Les luminaires >10 ans ont été intégralement remplacés, tandis que les plus récents ont été mutés en Leds.



Nature des travaux	Montant des travaux	Type de subvention	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Optimisation de l'éclairage public	44 866 € HT	TEPCV	21 536 €	12 114 € HT
		SIED 70	11 216 €	

Voirie :

Pour la deuxième année consécutive, des travaux ont été entrepris **en collaboration avec l'Association Foncière de Remembrement** sur les chemins fortement dégradés.



Le chemin de **Mercey à Lambrey** a été restructuré puis goudronné **sur 2 kilomètres**.

Pour rappel, la voirie communale représente une longueur importante à gérer sur notre territoire de :

- **6,6 Km** de rues
- **12,1 Km** de chemins communaux
- **16,4 Km** de chemins ruraux

Nature des travaux	Montant des travaux	Type de subvention	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Réfection de la route départementale entre Gevigney et Mercey	Prise en charge intégrale par le Département			
Restructuration du chemin de Mercey à Lambrey	Prise en charge intégrale par l'Association Foncière			
Enduit du chemin de Mercey à Lambrey	13 165 € HT	Conseil Départemental	4 315 €	16 370 € HT
Aménagement des accotements rue de la Charmotte	4 120 € HT			
Réfection des trous du village	3 400 € HT			

Travaux d'embellissement en coordination avec la SICAE à Mercey :

Suite au renforcement effectué en 2017 rue de la Croix de Baulay, la SICAE avait décidé de **supprimer le dernier poste cabine haute** existant sur notre commune.



La SICAE a donc réalisé un enfouissement des lignes haute tension, et a mis en place un nouveau poste de transformation rue de la ferme.

Avec ces travaux, la quasi-totalité du réseau à haute tension de catégorie A (**20 000 Volts**) est désormais en souterrain dans le village.

Nous en avons profité pour réaliser **l'enfouissement des réseaux aériens**, rue du Mont, rue de la Charmotte, puisque des gaines ont été posées en 2017, en coordination avec la conduite d'eau potable.



La fouille réalisée rue du Poiset **a été mutualisée avec la SICAE**, afin de permettre la mise en place d'un réseau d'eau pluviale et quelques grilles pour remédier aux problèmes d'eau stagnante sur la route départementale lors de gros orages.

Nature des travaux	Montant des travaux	Type de subvention	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Mise en souterrain du réseau haute tension	66 000 € HT	Prise en charge intégrale par la SICAE		
Enfouissement du réseau concédé d'électricité	30 711 € HT	SIED 70	21 498 €	9 213 € HT
Renforcement de l'installation communale d'éclairage public	5 998 € HT	SIED 70	1 500 €	4 498 € HT
Création d'un réseau d'eau pluviale	3 335 € HT	/	/	3 335 € HT
Réfection du trottoir rue du Poiset	6 245 € HT	Conseil Départemental	1 302 €	4 943 € HT

Isolation et remplacement de chaudière des logements communaux et de la mairie :

Le Pays Vesoul Val de Saône lauréat de l'appel à projets TEPCV a bénéficié du dispositif spécial **des financements des Certificats des Economies d'Énergie (CEE)** pour les projets en lien avec la transition énergétique.

Après avoir constaté que notre commune disposait de **chaudières vieillissantes**, et de **bâtiments peu isolés**, principalement au niveau des combles. Plusieurs dossiers d'aides financières ont été déposés auprès du Pays Vesoul Val de Saône.

Ainsi, nous avons réussi à obtenir **un financement quasi intégral** pour isoler les bâtiments communaux, et remplacer la totalité de nos chaudières par des équipements moins énergivores.



Nature des travaux	Montant des travaux	Type de financement	Financement obtenu	Reste à charge de la commune
Chaudières et isolation des logements 1, rue de Montgillard	13 894 € HT	CEE-TEPCV	13 894 €	765 €*
Isolation du logement 4, Grande Rue	1 908 € HT		1 908 €	105 €*
Chaudière et isolation des logements 2 et 4, Rue de la Grande Cote	14 137 € HT		13 455 €	1 459 €*
Chaudière et isolation de la Mairie	11 350 € HT		11 350 €	0 €
Total	41 289 € HT		40 607 €	2 365 €

* la commune ne récupérant pas la TVA sur les logements communaux

Echange de plusieurs terrains :



Plusieurs échanges de terrains ont été actés entre la commune et différents propriétaires afin :

- ✚ d'anticiper le projet d'assainissement qui nécessitera la mise en place de poste de refoulement ;
- ✚ de valoriser des parcelles constructibles ;
- ✚ de régulariser des erreurs cadastrales.

À venir en 2019

Rénovation du logement de l'école :

Vu l'état du logement de l'école et de sa grande superficie, celui-ci n'était plus louable.

Pour cela, il a été décidé **de séparer le logement en 2 appartements** afin de créer un T2 d'environ 50 m² et un T3 d'environ 60 m².



Afin de réaliser ces travaux coûteux, des subventions ont été obtenues. Après appel d'offres les entreprises locales suivantes ont été retenues :

- ✚ **PIGHETTI** pour le lot Plâtrerie / Isolation
- ✚ **MIGNARD LEBRUN** pour le lot Menuiserie
- ✚ **MAGNEN** pour le lot Chauffage / Sanitaire
- ✚ **GOUDOT** pour le lot revêtement de sol
- ✚ **HGE** pour le lot Electricité

L'entreprise **AWIGNANO** a été retenue pour réaliser les travaux de maçonnerie, et finaliser le crépi du logement avec ceux de la mairie dès que la météo le permettra.

Les travaux ont débuté en novembre 2018, pour une fin prévue **vers avril ou mai 2019**. Ces travaux nécessitent **un emprunt** qui sera **intégralement couvert par le prix des loyers**. Le retour sur investissement est estimé **entre 10 et 12 ans**.

	Nature des travaux	Montant des travaux	Type de subvention	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
2017	Crépi et ouverture de 2 fenêtres	19 314 € HT	Préfecture (DETR)	4 764 € ²	14 550 €
2018 - 2019	Chaudière et isolation du logement	14 659 € TTC ¹	CEE-TEPCV	13 894 € ²	71 785 €
	Rénovation du logement avec la création de 2 appartements	104 689 € TTC ¹	Préfecture (DETR)	26 322 €	
SIED 70			7 347 €		
Total sur 2018 - 2019		119 348 € TTC		47 563 €	

(1) la commune ne récupérant pas la TVA sur les logements communaux

(2) subvention déjà obtenue

Aménagement aux abords de la SAHGEV et renouvellement d'une conduite d'eau potable :

Suite à la construction d'un bâtiment de stockage par la société SAHGEV, **des aménagements de sécurité seront réalisés afin de supprimer les dangers** entre les poids lourds rentrant sur le site et les véhicules arrivant de Montureux-les-Baulay.



En coordination de ces aménagements, **vu les nombreuses fuites** recensées sur la conduite alimentant **le réservoir principal** de Gevigney, le syndicat des Eaux a décidé de renouveler environ 800 mètres de conduites vétustes **afin d'optimiser la ressource en eau.**

La conduite projetée passera aux abords de la SAHGEV puis rue de la Maladière.



Il est également prévu de réaliser **l'enfouissement de la ligne France télécom en coordination** avec le syndicat des Eaux et les aménagements projetés.

Cela permettra de ne pas ouvrir plusieurs fouilles et **optimisera les coûts.**

Afin de pouvoir garantir l'accès aux pompiers à l'arrière de la zone économique, 170 mètres de chemin est prévu **d'être restructuré** de Gevigney en direction du Moulin de Vachey, jusqu'au chemin de la station d'épuration.

Nature des travaux	Montant des travaux	Type de subvention	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Renouvellement de la conduite d'eau	93 244 € HT	Prise en charge intégrale par le Syndicat des Eaux		
Enfouissement d'une ligne France Télécom	9 958 € HT	Orange Préfecture (DETR)	4 979 € + matériels	4 979 €
Aménagement de sécurité	23 985 € HT	Conseil Départemental (amende de police* et	22 023 €	1 962 €
Chemin d'accès de Gevigney au Moulin de Vachey	20 378 € HT	voirie) SIED 70	13 246 €	7 132 €

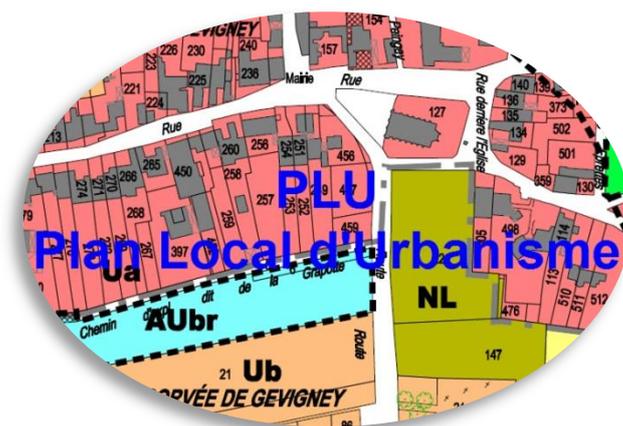
* subvention déjà obtenue

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le Pays de Vesoul Val de Saône est en cours de finalisation du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**. Le SCOT doit déterminer **pour les 20 ans à venir**, à l'échelle de plusieurs intercommunalités (175 communes), un **projet d'aménagement du territoire** partagé, unissant l'**ensemble des politiques territoriales** (agriculture, forêt, urbanisme, habitat, déplacements, équipements commerciaux etc.)

La révision du SCOT implique l'obligation pour la commune de **réviser son PLU dans un délai de 3 ans** afin de tenir compte des grandes orientations du schéma défini par le Pays Vesoul Val de Saône.

Une révision du PLU sera donc nécessaire dès la validation du SCOT **prévue pour fin 2019**.



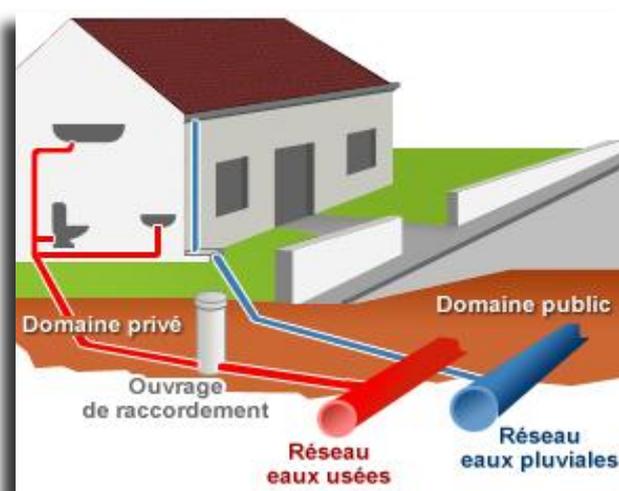
Assainissement :

Le **plan de zonage** précisant les zones, où sera imposé l'assainissement séparatif et autonome, est désormais terminé. Ce plan a été établi en fonction du projet de travaux **tenant compte des contraintes réel du terrain**.

L'enquête publique concernant ce zonage aura lieu du mardi 8 janvier au samedi 9 février 2019

L'étude d'avant-projet prend en compte la mise en séparatif du réseau d'assainissement **sur Gevigney et sur Mercey**.

Un **regard de raccordement** est prévu en limite de propriété des habitations zonées en séparatif. Vous disposerez **d'un délai de deux ans pour vous raccorder** à compter de la mise en service du réseau.



Vu les coûts relativement importants que représentent ce dossier, les travaux ne pourront pas être réalisés sans un minimum d'aides financières. Ceux-ci ont été décomposés en 3 tranches :

✚ **Tranche n°1**

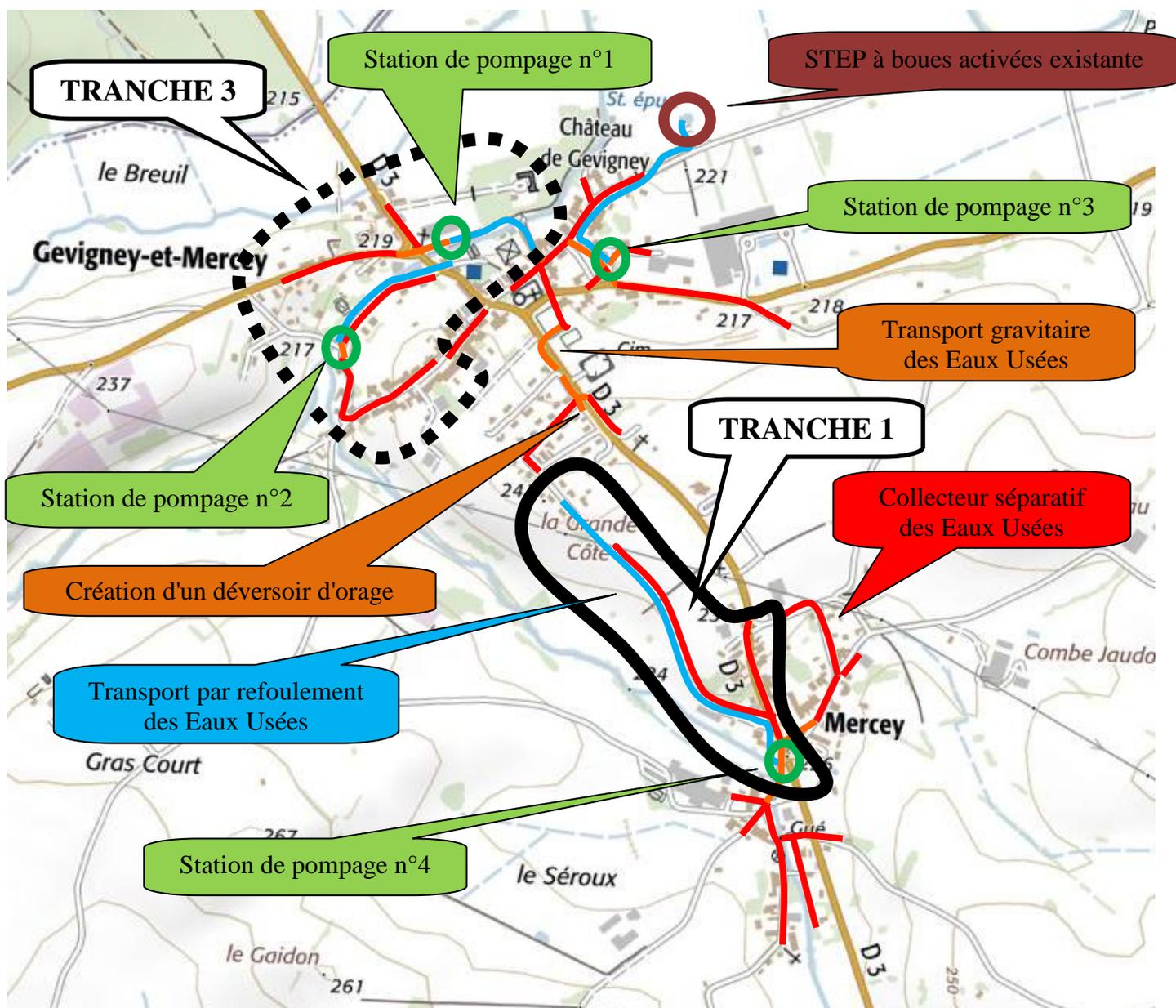
Mise en séparatif Rue du Poiset, et refoulement sur Gevigney par station de pompage n°4.

✚ **Tranche n°2**

Mise en séparatif du reste de Mercey et d'une grande partie de Gevigney descendant gravitairement aux Eprettes, puis refoulement à la station d'épuration par station de pompage n°3.

✚ **Tranche n°3**

Suppression de la conduite existante dans le ruisseau, et installation des stations de pompes n°1 et 2 pour reprendre la dernière partie de Gevigney.



Mise en séparatif du réseau d'assainissement	Montant estimatif des travaux	Type de subvention	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune*
Tranche n°1	475 550 € HT	Préfecture (DETR) Conseil Départemental Agence de l'eau	161 585 €	313 965 €
Tranche n°2	888 600 € HT		294 004 €	594 596 €
Tranche n°3	564 550 € HT		245 080 €	319 470 €
Maitrise d'œuvre et frais divers	71 300 € HT		25 902 €	45 398 €
Total	2 000 000 € HT		726 571 €	1 273 429 €

*Ces travaux seront financés intégralement avec l'augmentation de la taxe d'assainissement

La **taxe d'assainissement** est actuellement de **1,25 € TTC/m³** pour 120 m³ de quantité d'eau consommée.

La totalité de ces travaux nécessitera de réaliser plusieurs emprunts. **L'impact sur le prix de l'eau** sera d'environ **2,94 € TTC/m³ supplémentaires**, soit une taxe d'assainissement de **4,19 € TTC/m³** pour 120 m³ de quantité d'eau consommée.

Les travaux les plus urgents étant la tranche n°1, puisque actuellement **Mercey n'est pas raccordé à la station d'épuration**.



Les travaux pourraient débuter **2^{ème} semestre 2019 ou début 2020** en coordination avec le département, qui a prévu **de rénover la chaussée** sur une partie de la rue du Poiset.

D'autres travaux sont en cours de réflexion, aménagement et sécurisation, enfouissement des réseaux aériens, renouvellement de conduite d'eau **afin d'éviter d'ouvrir plusieurs fois la chaussée**.

L'**impact sur le prix de l'eau** de la tranche n°1 serait d'environ **0,79 € TTC/m³ supplémentaires** soit une taxe d'assainissement de **2,04 € TTC/m³** pour 120 m³ de quantité d'eau consommée.

Tarifs communaux 2019

Location de salle des Schnans :

La salle est louée avec 8 tables et 32 chaises sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Type	Unité	Période	Tarif
		Cautions	50 €
		Forfait ménage ⁽¹⁾	30 €
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée ⁽²⁾	30 €
		Week-end	50 €
Pour les jeunes jusqu'à 20 ans inclus et les associations du village	Forfait	Jour	Gratuit
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €
Pour les associations ou les entreprises extérieures	52 demi-journées	An	200 €

(1) Le forfait ménage sera facturé automatiquement lorsque la salle ne sera pas rendue nettoyée.

(2) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Location de salle de la Mairie :

La salle est louée avec cuisine, vaisselle pour 48 personnes, 10 tables et 48 chaises sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Type	Unité	Période	Tarif
		Cautions	150 €
		Forfait ménage ⁽¹⁾	40 €
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée ⁽²⁾	60 €
		Week-end	100 €
Pour les associations du village	Forfait	Réunion	Gratuit
		Repas	Gratuit 2 fois par an
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €

(1) Le forfait ménage sera facturé automatiquement lorsque la salle ne sera pas rendue nettoyée.

(2) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Cimetière :

	Unité	Période	Tarif
Concession	m ²	30 ans	50 €
	m ²	50 ans	75 €

Rappel : la concession simple (une personne) est de 2 m² et la concession double (deux personnes côte à côte) est de 4 m², il est également possible de réserver 1 m² pour une concession destiné à recevoir un caveau.

Assainissement collectif :

	Unité	Période	Tarif
Part fixe	Forfait	An	60 €
Par m ³ d'eau utilisé	m ³	An	0,75 €

Location de la salle de convivialité :

La salle est louée avec cuisine, tables et chaises sur réservation auprès de la communauté de communes au 03.84.77.19.90

Salle complète				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée ⁽¹⁾	150 €	300 €	100 €	150 €
Week End	300 €	400 €	150 €	250 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Salle bar				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée ⁽¹⁾	100 €	200 €	50 €	100 €
Week End	200 €	300 €	100 €	150 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Chauffage : Du 1^{er} octobre au 30 avril, le prix de la location est majoré de 50 € pour prise en compte des frais de chauffage.

Ménage : 50 €/heure à la demande du locataire ou si la salle n'est pas rendue dans un état convenable.

Matériel manquant ou détérioré : Suite à un état des lieux d'entrée et à un état des lieux de sortie, tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au prix d'achat.

Caution : Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la signature du contrat de location.

Ordures Ménagères : Tarifs des sacs pré payés rouges selon la délibération de la CCHVS prise chaque année.

Percolateur, Tasses et Plateaux : 10 € / location si pas de location vaisselle

Impôts et emprunts

Impôts communaux :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Bases d'imposition	Produits correspondants
Habitation	11,12 %	11,12 %	511 400	56 868 €
Foncier (bâti)	9,67 %	9,67 %	608 500	58 842 €
Foncier (non bâti)	15,63 %	15,63 %	108 400	16 943 €
CFE*	-	-	-	-

*Le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'est plus voté par la commune, le produit de cette cotisation est intégré dans le budget communautaire puis reversé à la commune. Malgré l'augmentation d'emploi, la commune perçoit un montant figé de **64 890 € / an** depuis le 1^{er} janvier 2014.

Aucune augmentation des taux communaux ou communautaire en 2018. La base d'imposition augmente déjà automatiquement au niveau national chaque année, les recettes augmentent donc automatiquement chaque année.

Emprunts :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2019
1	2017	15 ans	2032	Mairie et ses abords	1,30 %	110 000 €	8 118,97 €	103 311,03 €
2	2019	12 ans	2031	Logement communaux, 1, rue Montgillard	1,12 %	85 000 €	7 579,88 €	85 000 €
2	2011	20 ans	2030	Lotissement "les chenevières" viabilisation	3,64 %	170 000 €	11 758,87 €	112 699,39 €
3	2001	28 ans	2029	Logements communaux	Révisable tous les ans	74 020 €	3 568,78 €	31 597,53 €
4	2010	15 ans	2025	Lotissement "les chenevières"	3,74 %	100 000 €	8 740,92 €	50 230,05 €
5	2008	10 ans	2018	Achat parcelles ZD 20 et ZD 21	4,38 %	40 000 €	4 961,28 €	0 €
6	2008	10 ans	2018	Travaux de voirie	5,70 %	60 000 €	7 747,65 €	0 €
Total						639 020 €	52 476,35 €	382 838 €

🚧 **2 emprunts se sont terminés en 2018**, ce qui permettra de dégager **12 708,93 € par an** pour la réalisation de nouvel investissement.

🚧 **1 emprunt de 85 000 € a été réalisé** pour payer la rénovation et la création de 2 logements vers la mairie au 1, rue Montgillard, celui-ci sera **intégralement couvert par le prix des loyers**.

Informations Communales

- Ⓢ La vente de bois des chênes en fin de vie a été décalée en 2019, afin de laisser plus de temps pour la régénération naturelle. La vente des chênes **d'un volume de 162 m3 est estimée à environ 35 000 €**

Au total, en accord avec l'ONF, la forêt communale aura été reboisée, sur une surface de 2.80 hectares, pour un montant de **16 000 € HT réparti sur 5 années (2016-2020)**.

- Ⓢ **Les Elections Européennes auront lieu le 26 Mai 2019.**

- Ⓢ **Une boîte à livres** fabriquée par Michel DUMETIER est disponible sous le préau de la mairie depuis le début de l'année 2018. Vous pourrez donc venir déposer et échanger vos livres quand vous le souhaitez.



L'enquête publique concernant le zonage d'assainissement de la commune aura lieu du
Mardi 8 Janvier 2019 à 16h00 au Samedi 9 Février à 12h00



Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

- ✚ En Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- ✚ Sur le site internet de la Commune <http://www.gevigney-mercey.fr/>

Une permanence sera assurée par Madame la Commissaire Enquêteur à la Mairie de GEVIGNEY-MERCEY les jours suivants:

- ✚ **Le Mardi 08 Janvier 2019 16h00 à 18h00**
- ✚ **Le Vendredi 1^{er} Février 2019 de 16h00 à 18h00**
- ✚ **Le Samedi 09 Février 2019 de 10h00 à 12h00**

Les observations sur le projet de zonage peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit :

- ✚ A Madame la commissaire enquêteur, Mairie, 3 Rue Montgillard – 70500 GEVIGNEY-MERCEY ;
- ✚ Ou directement sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/1089>



La cérémonie annuelle des vœux aux habitants, se déroulera à la Salle de la Mairie le :
Vendredi 11 Janvier 2019 à 18h00

Tous les Schnans sont conviés à ce moment de partage et de convivialité.

Propriétaires occupants, bailleurs, rénovez vos logements grâce aux aides de la Communauté de Communes, de l'ANAH et du Conseil Départemental

La Communauté de Communes a mis en place une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) sur 3 ans (2017-2020). Si vous avez des travaux, c'est le moment d'en profiter et de déposer un dossier.

Sont ainsi potentiellement subventionnables, tous les projets permettant :

- ⊗ **L'amélioration de la performance énergétique** des logements (remplacement du système de chauffage, remplacement des menuiseries, isolation...)
- ⊗ **Le maintien à domicile** des personnes âgées et/ou handicapées (adaptation des sanitaires, installation de monte escalier...)
- ⊗ **La rénovation d'habitat dégradé** occupé ou vacant
- ⊗ **L'amélioration et la remise sur le marché de logements locatifs**
- ⊗ **Le ravalement, entretien de façades**



Travaux de maintien à domicile

Portrait des bénéficiaires :
1 occupant- retraité - très modestes

Programme de travaux :
Aménagement de la SDB

Plan de financement :
Travaux TTC : 5 456 €
Subventions :
ANAH : 2 480 €
Conseil départemental : 557 €
Caisse de retraite : 1 362 €
Total subventions : 4 399 €
Taux de subvention : 81 %

Travaux d'économie d'énergie

Portrait des bénéficiaires :
2 occupants - actifs - très modestes

Programme de travaux :
Installation chauffage central

Plan de financement :
Travaux TTC : 23 242 €
Subventions :
ANAH : 12 000 €
Prime Habiter Mieux : 2 000 €
Conseil départemental : 500 €
Communauté de communes : 500 €

Total subventions : 15 000 €
Taux de subvention : 65 %

Ainsi pour **connaitre les conditions d'éligibilité** et savoir si votre projet est recevable, nous vous invitons dès à présent à contacter « SOLIHA Haute-Saône » mandaté par la Communauté de Communes. Des conseillers habitat répondront à vos questions et vérifieront avec vous la recevabilité de votre demande.

Etat Civil - 2018

Naissances



5 Février
2 Mars
5 Juin
14 Juillet
19 Août
23 Septembre
15 Octobre
23 Octobre
5 Décembre

Erin TRANCHEVEUX
Romane LEVERT
Kenzo FOURTIER
Clément CARTERON
Onus-Erdem KARA
Owen NOIROT
Neïla PHEULPIN
Eymen ÜLÜ
Gaspard VITEAUX

Mariage



11 Août
11 Août
29 Septembre

Sandra RACLOT et Quentin PHEULPIN
Coraline NOIROT et Clément DOMARTIN
Laëticia LAINE et Anthony ROBERT

Deuils



13 Janvier
5 Mai
20 Août
1 Septembre
28 Novembre
4 Décembre

Valentine BELLENEY
Marcel BELLENEY
Claudine JACQUEMARD
Gertrude MONNIER
Joël AZEVEDO
Alfred PAUL dit Marc

La vie du village

Chasse aux œufs :



Comme chaque année, l'Association des Jeunes de Gevigney - Mercey (AJGM) a organisé la chasse aux œufs de Pâques.

Une trentaine d'enfants sont venus avec enthousiasme sur la zone de loisirs à la recherche des œufs, mais surtout du fameux œuf d'or.



Vide grenier du 1^{er} mai :



Après plusieurs années mitigées, le soleil est enfin revenu pour le vide grenier annuel organisé par l'Association Sportive et Culturelle.

Plus d'une centaine d'exposants ont répondu présent et les différents spectacles ainsi que le repas ont connu un vif succès.

Repas et jeux du 14 juillet :



Le traditionnel repas du 14 juillet organisé au stade par le Comité des Fêtes a réuni **une centaine de personnes**.

Plusieurs enfants se sont réunis pour participer aux jeux de village. Le jeu de quilles organisé par la commune a permis aux joueurs de gagner de nombreux lots à dépenser dans nos commerces de proximités.



Jambon à la broche :

Comme tous les 1ers dimanches de septembre, le Comité des Fêtes a organisé le traditionnel jambon à la broche.

Ce repas a réuni plus de **190 personnes** au stade avec toujours autant de réussite.



Repas des anciens :

Le repas des aînés offert par la commune pour les personnes de 72 ans et plus, a réuni 50 personnes, toutes ravies de partager un moment de convivialité.

Ce repas préparé par "La Charbonnette" a été servi par les bénévoles de la Commission d'Action Sociale.



18 repas ont également été livrés à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer
7 colis ont été distribués aux personnes en maison de retraite.

Noël des enfants :



L'AJGM a convié les enfants du village à assister à plusieurs activités (atelier maquillage, clown, structure gonflable) pour le bonheur de 33 bambins.

Le Père Noël a fait son apparition chargé de friandises pour le bonheur de tous. L'après-midi s'est terminé par un bon goûter.

Animations 2019

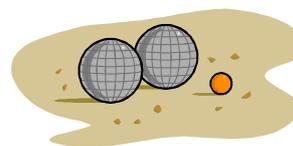
La Boule Campagnarde :

Président du club :

Monsieur Albert RACLOT
3, rue de la Maladière
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.92.21.40

 06.32.81.81.19



En 2018-2019, le Club de pétanque compte une centaine de licenciés dont une vingtaine d'enfants.

Concours ou championnats réservés aux licenciés :

Date	Horaire	Jeu	Date	Horaire	Jeu
Samedi 6 Avril	14 h	Doublette Masculin	Mercredi 12 Juin	14 h	Concours Jeunes
Dimanche 7 Avril	8 h	Doublette Mixte Tête à Tête Féminin	Jeudi 13 Juin	14 h	Concours Vétérans
Dimanche 7 Avril	14 h	Doublette Féminin Doublette Masculin	Dimanche 23 Juin	14 h	Doublette Mixte Doublette Féminin
Mercredi 8 Mai	14 h	Doublette Féminin Doublette Masculin	Mercredi 26 Juin	14 h	Concours Jeunes
Mercredi 15 Mai	14 h	Tête à Tête Jeune	Dimanche 25 Août	9 h	Championnat des clubs
Jeudi 30 Mai	14 h	Doublette Mixte	Dimanche 15 Septembre	9 h	Championnat des clubs
Lundi 10 Juin	14 h	Doublette Mixte Doublette Féminin			

Responsable de
l'école de pétanque
"les petits Schnans" :

Monsieur Franck NOIROT

 03.84.92.26.90

 06.82.15.76.84

 noirot.franck@wanadoo.fr

Le bilan sportif de l'année reste, comme à son habitude, plutôt bon avec l'obtention de plusieurs titres.



Des entraînements pour les jeunes et les moins jeunes se déroulent tous les **Mercredis après-midi**, sous la responsabilité de :

Monsieur Albert RACLOT, éducateur fédéral 1er degré, et Franck NOIROT, éducateur fédéral 2ème degré.

Club de la Joie :

Présidente : **Madame Suzanne ALTMAYER**
3, grande rue
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 03.84.92.23.69
 06.59.19.14.86



Rendez-vous tous les mardis après-midi dès 14 h, dans l'ancienne école de Gevigny, pour se retrouver, jouer aux cartes, à des jeux de société ou au scrabble.

Toute personne intéressée est la bienvenue, même si elle ne peut se libérer régulièrement.

 **Un voyage en Espagne** (6 jours et 5 nuits à la découverte du patrimoine Espagnol) aura lieu du 23 au 28 Septembre 2019 **au tarif de 375 € tout compris**. Pour plus d'information, contacter la Présidente.

Association sportive et culturelle :

Présidente : **Madame Marie-France SIMONIN**
49, Grande rue
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 03.84.68.01.63



Rendez-vous tous les mardis de 19 h à 20 h, à la salle intercommunale de convivialité, pour pratiquer en groupe la gymnastique volontaire.

Association des Jeunes de Gevigny et Mercey :

Présidente : **Madame Delphine MUSSOT**
3, rue de la Grapotte
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 06.89.37.12.60



L'Amicale des Pêcheurs :

Président : **Monsieur Jean PILLOT**
8, rue de la Croix de Baulay
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 03.84.68.08.78



Comité des fêtes :

Président : **Monsieur François RACLOT**
15, rue de Montgillard
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 03.84.92.24.63
 06.83.76.38.61



Agenda des manifestations 2019

Date	Horaire	Manifestation	Lieux	Organisé par
Mercredi 6 Mars	14 h 30	Carnaval des enfants	Salle de la Mairie	Association des jeunes
Lundi 22 Avril	10 h 30	Chasse aux œufs de Pâques	Stade	Association des jeunes
Mercredi 1 ^{er} Mai	Journée	Vide grenier	Eprettes	Association sportive et culturelle
Samedi 18 Mai	14 h à 17 h	Nettoyage de printemps	Stade	Commune
Juillet		Concours de pétanque	Stade	Amicale des Pêcheurs
Dimanche 14 Juillet	12 h	Repas	Stade	Comité des Fêtes
Dimanche 14 Juillet	15 h à 18 h	Jeux de village	Stade	Commune
Juillet - Août	14 h	Journée découverte du village	Stade	Commune
Dimanche 1 Septembre	12 h	Jambon à la Broche	Stade	Comité des Fêtes
Septembre - Octobre		Voyage	Espagne	Club de la Joie
Samedi 26 Octobre	19 h	Soirée avec repas	Salle de convivialité	Association des jeunes
Novembre	14 h	Concours de Belote	Salle de convivialité	Amicale des Pêcheurs
Samedi 30 Novembre	13 h 30	Téléthon	Salle de convivialité	Association sportive et culturelle
Samedi 7 Décembre	12 h	Repas des Anciens	Salle de convivialité	Commune
Mercredi 11 Décembre	14 h 30	Noël des enfants	Salle de la mairie	Association des jeunes

Nous remercions également l'ensemble des bénévoles de la commune, grâce à vous, notre village s'embellit et reste dynamique.

Informations pratiques

Démarches administratives :

Nouveaux habitants :

Pour des raisons administratives, nous avons besoin de connaître l'identité des nouveaux habitants. Nous vous remercions de passer à la mairie pour remplir un formulaire.

Recensement militaire :

Il est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) de 16 ans, de s'inscrire au recensement militaire, afin d'effectuer la journée nationale qui leur permettra de découvrir notre système de défense et les débouchés qui leurs sont offerts.



Il est obligatoire d'avoir une attestation de recensement pour passer certains examens, y compris le permis de conduire.

Urbanisme :

La commune de Gevigney-Mercey possède un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** qui permet de définir les règles d'occupation et d'usage des sols. Il organise l'évolution du territoire, en fonction des contraintes naturelles et physiques et des orientations que la commune a choisie.

Afin d'éviter tout problème, lors de la réalisation de vos projets (réfection de façade, toiture, ouverture, clôture, murs...), il conviendra de vous référer au règlement du Plan Local d'Urbanisme et de déposer en mairie une déclaration préalable (**1 mois avant les travaux**) ou un permis de construire (**2 mois avant les travaux**).

Passeport et carte d'identité :

Il est conseillé de les demander bien à l'avance lorsqu'on prévoit un voyage, un examen, etc...

Nous vous rappelons les délais pour obtenir des pièces d'identité :

Type	Durée de validité	Délai d'obtention approximatif	Lieu
Passeport biométrique	10 ans*	15 jours	Mairie de JUSSEY**
Carte Nationale d'Identité	15 ans	1 mois	Mairie de JUSSEY**

* 5 ans pour les mineurs

** les cartes d'identités et les passeports biométriques sont désormais réalisées dans une commune équipée d'un dispositif adapté pour les titres électroniques sécurisés, il conviendra désormais de prendre rendez-vous en mairie de JUSSEY au 03.84.68.11.49

Permanences :

Ⓢ Permanence médiateur de justice :

Le 1^{er} jeudi du mois de 15 h à 17 h à la mairie de COMBEAUFONTAINE

 03.84.68.75.69 sur rendez-vous de préférence auprès de Monsieur CHARRON.

Ⓢ Permanence parlementaire :

Chaque mardi de 9 h à 12 h à JUSSEY.

Ⓢ Bureaux de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS) :

Maison des Services
Prés Jean Roches
70500 - JUSSEY

De 8 h 30 à 12 h, Lundi au Jeudi
De 14 h à 17 h, Lundi et Jeudi
De 14 h à 16 h 30, Mercredi

 03.84.77.19.90

 cchvs@cchvs.fr



Site internet : www.cchvs.fr

Ⓢ Relais de Services Publics :

Maison des Services
Prés Jean Roches
70500 - JUSSEY

De 9 h à 12 h, Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
De 13 h à 17 h 30, Mardi et Jeudi
De 13 h à 16 h, Vendredi

Le Relais de Services Publics, c'est la possibilité d'être accueilli par un même agent pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs organismes ou administrations publics.

Eglise :

Monsieur **Jean-François LESPRIT**  03.84.68.06.80 s'occupe de l'église (sonnerie des cloches, chauffage, etc...).

En cas d'absence, M. LESPRIT est remplacé par M. André GUIOT.
Ils ont la gentillesse d'ouvrir et fermer les portes de l'Eglise.



Téléassistance des personnes :

La commune considérant les missions spécifiques qui sont les siennes à l'égard des personnes âgées a passé une convention avec la Présence Verte. **Les futurs abonnés résidants dans la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier.**

Le service de téléassistance des personnes permet aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir, un centre de réception des appels qui alerte un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par le bénéficiaire lui-même ou les services d'urgence en cas de besoin.



Vous pouvez contacter la Présence Verte au 03.84.75.07.93

Point poste :



Le relais poste se situant à l'épicerie du village "**BAR-TABAC Le Va et Vient**" prendra fin avec la fermeture du commerce le 31 décembre 2018.

La commune reprendra ce service à la population dans les locaux de la mairie après quelques aménagements.

La réouverture est prévue en avril ou mai 2019.

Déchetterie :

Horaires d'été :

1^{er} mars au 31 octobre

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Horaires d'hiver :

1^{er} novembre au 29 février

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Déchetterie de JUSSEY :  03.84.68.17.44



Rappel :

Nous vous rappelons, que les riverains sont tenus, à toute heure, d'enlever la neige, la glace, les feuilles et branches mortes sur le trottoir devant leur habitation (ou sur une largeur de 1.50 mètres le long des habitations si la voie ne comporte pas de trottoirs), afin de garantir la circulation des piétons en toute sécurité. En cas de verglas, ils sont tenus d'y répandre du sable, du sel ou de la sciure de bois.

PACS :

Depuis le **1^{er} novembre 2017**, la gestion des PACS (Pacte Civil de Solidarité) est assurée par les officiers de l'Etat Civil aux lieu et place des greffes des tribunaux d'instance.

Par conséquent, l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité **s'effectuent en mairie**, conformément à l'article 48 de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016.

Le **PACS** est un engagement privé subordonné à l'existence **d'un contrat** passé par acte sous seing privé ou par acte authentique dressé par un notaire.

Carte avantage jeune :



La commune a décidé de mener une action en faveur des jeunes.

Depuis **septembre 2018**, la carte Avantages Jeunes est offerte aux jeunes de la commune **de 10 à 17 ans inclus**. (l'appréciation de l'âge se fera en date du 1^{er} septembre)